

DAJI/2018/Décision/Subvention/28

Décision portant validation de l'attribution de subvention

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 28 juin 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur du labexMed, est attribuée une subvention d'un montant de 4300 euros afin de participer à l'organisation du colloque «Practices, materialities ans places. Nex approaches in Albanian studies».

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA02MED, éotp 1MEDXX02/LA02/ID12HR945X, CC LA02INPA.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 octobre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

